



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 20 février 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Paussac Saint Vivien sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 14 février 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup - Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat - Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis -Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Denis Ferrand – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frederic Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	14	Christine Berthé – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Gérard Caignard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Monique Boineau-Serrano à Murielle cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Dominique Caillou Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janailac Edwige Badel à Denis Ferrand

DELIBERATION N° 2025 /03 (Code Nomenclature /3.2)**DATE : 20 FEVRIER 2025****RAPPORTEUR : Patrick Lachaud****OBJET : Autorisation donnée à M. CONIGLIO de revendre le lot N°7 de la ZAE des Jarissous à M. ARSICAUD ou une société à lui substituée.**

Pour rappel, le lot N°7 d'une contenance de 2 595m² situé dans la ZAE Les Jarissous à Tocane-Saint-Apre et acheté en mars 2021 par la Société dénommée ATUR FCI, dont le siège est à Grand-Brassac (24350), ne fera pas l'objet d'un projet de construction. Monsieur Bertrand Arsicaud, Président de la SAS NADAL YVES ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT (dont le siège social est basé à Tocane-Saint-Apre) a fait part en 2024 de son souhait d'acquérir le terrain pour y construire un bâtiment permettant d'accueillir une activité économique.

Lors du Conseil communautaire qui s'est tenu le 26 septembre 2024, les élus ont rappelé dans la délibération 2024/136 que le vendeur dispose d'un droit de revente de « gré à gré » à un nouvel acquéreur aux conditions fixées dans l'acte qu'il avait signé pour devenir propriétaire à savoir : le prix de vente du m² doit rester identique au prix initial soit 1 euro le m². Aussi, les élus ont autorisé à l'unanimité le Président de la CCPR à faire usage du droit de préemption de la collectivité et à interrompre la vente en rachetant le terrain si la condition relative au « Dispositif anti spéculatif » n'était pas inscrite dans l'acte passé entre les deux protagonistes.

Dans le projet d'acte il apparait que le prix de vente demeure inchangé et il est ainsi demandé au Conseil communautaire d'autoriser la vente du terrain appartenant à M. Coniglio au profit de M. Arsicaud ou à toute autre personne morale à lui substituée.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise la vente du terrain appartenant à M. Coniglio au profit de M. Arsicaud ou à toute autre personne morale à lui substituée.

Décision du Conseil Communautaire :**Votes pour : 58****Votes contre : 0****Abstentions : 0****Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribérais
Didier Bazinet****Le secrétaire de séance
du 20 février 2025
Yves Mahaud**Signé électroniquement le 21/02/2025 à 14:37
par Yves MAHAUD

Publié le 06-03-2025

Monsieur Yves Mahaud

